

---

Adresse de la municipalité de Cagnes, qui fait passer les noms des agents nationaux de cette commune et du district de Saint-Paul-du-Var, avec des notes particulières sur chacun d'eux, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité de Cagnes, qui fait passer les noms des agents nationaux de cette commune et du district de Saint-Paul-du-Var, avec des notes particulières sur chacun d'eux, lors de la séance du 7 germinal an II (27 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 451-452;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20644\\_t1\\_0451\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20644_t1_0451_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

d'Avignon. « Enfin il fonde son espoir sur la montagne », sur cette montagne, dit-il, d'où partent les rayons qui nous éclairent, et la foudre qui pulvérise nos ennemis ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cavaillon, 15 plu. II] (2).

« Législateurs,

Vos travaux sont couronnés, Toulon est pris et bientôt la terre de la liberté ne sera plus souillée par la horde des esclaves des despotes conjurés contre elle.

Le conseil général de la commune de Cavaillon, transporté d'une joie égale à son patriotisme, a délibéré de vous prier de rester à votre poste. Chacun des membres qui composent le dit conseil, animé d'un saint enthousiasme, vient de verser à ses frais dans les magasins du district d'Avignon des souliers qu'il offre aux braves défenseurs de la patrie. Le maire, dont les blessures attestent les longs services, a joint à ce don patriotique le brevet et la croix dont le dernier despote récompensait les braves qu'il sacrifioit à ses caprices.

Nous avons dans l'ivresse commune fondée notre espoir sur cette Montagne sainte d'où partent les rayons qui nous éclairent et la foudre qui pulvérise nos ennemis ».

CHABAS (off. mun.), PEGNE aîné (off. mun.), V. CHEBRAN (off. mun.), MONSARRAT (notable), FABRE (off. mun.), SABATIER (notable), CLARETON (off. mun.), ROUX aîné (notable), FAURE (agent nat.), F. PIQUET (notable), MOURRIER fils (secrét. greffier adj<sup>t</sup>), Ant. AVIS (notable).

## 12

Le comité de surveillance de Château-sur-Aisne, district de Rethel, prévient la Convention que cette commune vient d'établir une manufacture de salpêtre; que les sans-culottes s'empressent de mettre tout en activité pour fournir à la République de quoi faire mordre la poussière aux satellites des rois coalisés. Il invite la Convention nationale, les comités de salut public et de sûreté générale à rester à leur poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (3).

## 13

Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Doullens, département de la Somme, expriment l'indignation dont ils ont été saisis en apprenant l'attentat projeté contre la représentation nationale. Ils félicitent la Convention sur les mesures sages qu'elle a

prises pour déjouer cet horrible complot, et faire punir ses auteurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Doullens, 4 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Un cri s'est fait entendre d'un bout de la République à l'autre; c'est celui de l'indignation. Des assassins soudoyés par le despotisme s'étoient couverts du manteau du patriotisme et, armés de poignards, ils se disposoient à en frapper la France dans son auguste Sénat. Le sang des amis du peuple, répandu à grands flots, devoit étouffer dans son berceau la liberté naissante. Le trône détruit devoit ressusciter de ses cendres. L'hydre de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale devoit relever sa tête hideuse et l'esclavage le plus dur devoit succéder aux regards doux et bénins de la Liberté. Mais, ô divine Providence, votre œil vigilant a sçu découvrir cet infernal complot et, semblable aux rayons de soleil qui dans un beau jour dissipent les nuages qui les environnent, vous avez sçu par vos sages mesures le dissiper. Poursuivez le cours de vos glorieux travaux et que la tête des traîtres tombe sous le glaive de la loi, car ils ne méritent plus de vivre. Alors notre bonheur et celui de toute la République sera pour toujours assuré. S. et F. ».

DEQUEN, DUPUIS, DELAUNE, COULAN, SANTERRE (commissaire nat.), DUFLOD (greffier).

## 14

La municipalité de Cagnes fait passer les noms des agens nationaux de cette commune et du district de Saint-Paul-du-Var avec des notes particulières sur chacun d'eux.

« Placés sur la route d'Italie, à une lieue du Var, nos concitoyens, dit-elle, ont logé, rafraîchi et soulagé tous nos intrépides guerriers qui alloient combattre le despote Sarde. Au bruit de la canonnade des Piémontais, qui battoient le fort de Gillettes, ils se sont levés en masse, sans attendre de réquisition. Ils ont volé à la défense des frontières avec cette ardeur qui caractérise le vrai républicain; ils ont eu le temps de se présenter sur le champ de bataille, et la douce satisfaction de concourir à l'entière dérouté de ces hordes d'esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Cagnes, 6 vent. II] (3)

« Citoyens représentants,

Nous vous faisons parvenir le nom des agens nationaux du district de St Paul-du-Var et de notre commune :

Hyacinthe Mougins, administrateur du distr. de St Paul-du-Var, depuis sa formation, procureur syndic au d. district depuis le renouvellement de son administration jusqu'au gouverne-

(1) P.V., XXXIV, 178. B<sup>in</sup>, 9 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVIII, 202-203; Débats, n° 559, p. 197.

(2) C 298, pl. 1035, p. 3.

(3) P.V., XXXIV, 178-79. B<sup>in</sup>, 9 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXVIII, 200.

(4) C 298, pl. 1035, p. 4.

(1) P.V., XXXIV, 177-78. J. Sablier, n° 1222.

(2) C 297, pl. 1018, p. 29.

(3) P.V., XXXIV, 178. J. Sablier, n° 1222; B<sup>in</sup>, 18 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

ment révolutionnaire et enfin agent national du même district depuis lors, a toujours mérité l'estime et la confiance de notre commune, soit par la pureté de son patriotisme, l'activité de sa surveillance, son exactitude dans l'envoi des lois, soit enfin par son intelligence et ses lumières qu'il a toujours employées utilement, à nous éclairer dans nos doutes ; nous pensons que son entier dévouement à la chose publique doit lui mériter de continuer à servir la République en qualité d'agent national près le district de St Paul-du-Var.

Antoine Textory, son substitut, administrateur au même district, mérite par son attachement constant à la Révolution et son application assidue à bien servir sa patrie, la confiance que ses vertus républicaines lui ont acquises de la part de nos concitoyens.

Joseph Bérenger, agent national de notre commune, possède notre confiance. L'intelligence et l'activité qu'il met dans l'exercice de ses fonctions sont pour nous une sûre garantie de la continuation de son dévouement à la cause sacrée de la Liberté.

Les habitants de notre commune sont attachés au culte catholique, mais sans superstition et sans fanatisme. Nous pouvons vous annoncer que nous n'avons jamais eu à réprimer en eux aucuns mouvements, aucun propos pour cause de religion à calmer dans leurs consciences, par vos décrets sur la liberté des cultes ; ils n'en sont que de plus zélés défenseurs de la Liberté et de l'Egalité.

Placés sur la route d'Italie à une lieue du Var, ils ont logé, rafraîchi et soulagé tous nos intrépides guerriers qui allaient combattre le despote sarde. Au bruit de la canonnade des Piémontais qui battoient le fort de Gillettes, ils se sont levés en masse sans attendre de réquisition. Ils ont volé à la défense des frontières avec cette ardeur qui caractérise le vrai républicain ; ils ont eu le temps de se présenter sur le champ de bataille, et la douce satisfaction de concourir à l'entière dérouté de ces hordes d'esclaves.

De retour de cette expédition, ils se sont joints à leurs femmes, leurs vieillards et leurs enfants et tous en masse, ils ont réparé en deux jours d'un travail républicain une lieue de chemin tout à fait impraticable. Ils ont enfin juré de travailler pour la Liberté jusqu'à ce qu'elle soit embrassée de tous les peuples. Ils veulent être libres, ils le sont et ils le seront jusqu'à la mort.

Vive la République, Vive la Montagne et ça ira ».

DAVIN l'aîné (*off. mun.*), GAIRAUD (*maire*),  
J. BRUN (*off. mun.*), NICOLAS (*off. mun.*),  
CHARON (*off. mun.*).

## 15

Les administrateurs du district de Calais annoncent que leurs administrés sont à la hauteur de la Révolution, pleins d'amour pour la liberté et de haine contre les tyrans ; que tous se disputent l'honneur de faire des dons aux défenseurs de la patrie ; que chaque décade, des communes ou des sociétés populaires vien-

nent en faire le dépôt. Ils envoient l'état de ceux qui ont été versés dans le magasin militaire.

Ils consistent 1°. en 49 chemises, 3 draps, une livre de charpie et une croix d'or, donnée par la société populaire de Guines ; 2°. en 80 chemises, 1 sac à peau et 34 livres en assignats, donnés par la commune de Bonningues-les-Ardres ; 3°. en 44 chemises, un habit et 105 livres en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Calais, 4 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nos braves républicains de ce district se disputent l'honneur de faire des dons en faveur des défenseurs de la Liberté. Chaque décade, des communes ou des Sociétés populaires viennent nous en faire le dépôt. Ils sont tous à la hauteur de la Révolution ; tous ne connoissent que les droits sacrés de la Liberté et de l'Egalité, et leur haine la plus profonde contre les tyrans. Nous vous adressons l'état de ces dons qui ont été versés dans le magasin militaire ; nous le transmettons également au Ministre de la Guerre. S. et F. ».

L. MICHAUD (*v.-présid.*), CAMPION, GEORGET,  
ROHART-DALE (*secrét.-adj.*).

[Etat des dons, du 27 pluv. au 3 vent. II].

Par la Société populaire de Guisnes.

27 pluviôse : chemises d'hommes : 47 dont 3 remises au c<sup>n</sup> Bastien, pauvre malade, le 28 pluviôse, sur la demande d'un chirurgien ; chemises de femmes : 2 ; paires de draps : 1 1/2 ; paquet de charpie pesant 2 livres, remis au c<sup>n</sup> Bastien ; Croix d'or : 1

Bonningues-les-Ardres :

28 pluviôse : chemises : 80 ; sacs à peau : un ; en assignats : 34 l.

Par la Société populaire de Nouvelle-Eglise :  
1<sup>er</sup> ventôse : chemises : 44 ; habit : un ; en assignats : 105 l.

## 16

La société populaire de Cherbourg écrit que les marins de la station de la Manche ont, par l'organe du brave Duchesne, leur commandant, mis à sa disposition le produit du bénéfice touché à la gestion de correspondance de leurs prises, avec destination d'emploi au secours des sans-culottes les plus purs et les plus indigents de ce port. La même société propose, relativement au port de Cherbourg, des mesures dont elle demande le renvoi au Comité de salut public.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXIV, 179. J. Sablier, n° 1222.

(2) C 297, pl. 1018, p. 30-31.

(3) P.V., XXXIV, 179. J. univ., n° 1586; J. Sablier, n° 1222; B<sup>in</sup>, 9 germ. (2° suppl<sup>t</sup>).